

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de la Plaine, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Mme Sylvie BARBAULT, Maire.

Etaient Présents : BARBAULT S. CHAUVEAU M. CHIRON M. GOURDON L. GODET V. TESSIER L. LEROUX J. BROSSEAU H. GEAIS J. CLERGEAU S. BERNIER T.
Excusés : FARDEAU-FUZZEAU M. LANDREAU T.

Membres en exercice : 13 Membres présents : 11 Procuration : 0
Convocation du 18 septembre 2025

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Jocelyn GEAIS

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

SOMMAIRE

1. Services de la petite enfance présentation du personnel
2. Demande subvention complémentaire de l'Association Familles Rurales La Plaine
3. Délibération relative à la convention pluriannuelle de partenariat avec Loisirs Pluriel/ADAPEILA
4. Demande d'aménagement d'un ponton à la base de loisirs la Nongille
5. Demande d'aménagement relatif à l'accessibilité de commerce
6. SIEML : nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public et de fourniture de gaz naturel
7. Mise en œuvre d'une participation financière aux contrats santé labellisés et consultation régionale pour une offre collective via le Centre de Gestion 49
8. Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 AOUT 2025

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 août 2025.

1. SERVICE DE LA PETITE ENFANCE – PRÉSENTATION DU PERSONNEL

Madame le Maire a présenté la nouvelle équipe de l'accueil périscolaire/restaurant scolaire. Elle est composée de 5 agents dont 2 nouvelles : Camille JOUAN et Teana TAIRIO qui ont commencé le 1^{er} septembre. Elles rejoignent Assinati HIMIDI, Hugo DEBERLES et Céline GUIHAL-BAZANTAY. Les enfants de l'école seront pris en charge pour la pause méridienne par l'ensemble de l'équipe. L'accueil périscolaire du matin et du soir est assuré par Camille et Assinati.

2. DEMANDE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA PLAINE (délibération n°2025-058)

Madame le Maire rappelle que la commune a versé une subvention de 4 500 euros cette année pour le fonctionnement du centre de loisirs. Malgré tous les efforts de l'association Familles Rurales et une augmentation de la fréquentation, les comptes de résultats sont déficitaires. L'association a déposé des demandes d'aides exceptionnelles auprès de la CAF et de la FDVA. Elle demande aussi une subvention complémentaire à la municipalité. Le conseil accorde une subvention complémentaire de 3 000 euros.

3. DELIBERATION RELATIVE A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LOISIRS PLURIEL/ADAPEILA (délibération n°2025-059)

Dans le cadre de la volonté politique de porter la thématique du handicap comme priorité au plan d'action de la CTG, ainsi que le souhait de la solidarité intercommunale exprimé envers les associations de loisirs adaptés, Cholet Agglomération et la CAF souhaitent collaborer en partenariat avec l'établissement Loisirs Pluriel de Cholet de l'association ADAPEILA. La commune de la Plaine approuve les termes de la Convention pluriannuelle de partenariat avec l'ADAPEILA de 2025 à 2028 sur les modalités de partenariat pour l'accueil prioritaire des familles des communes signataires et la contribution de l'association de l'association aux événements liés au handicap et à la parentalité sur le territoire de Cholet Agglomération. La contribution financière des communes signataires est aussi précisée à savoir pour la commune la somme de 244 euros.

4. DEMANDE D'AMENAGEMENT D'UN PONTON A LA BASE DE LOISIRS LA NONGILLE

L'association les Carnassiers a demandé l'aménagement d'un ponton pour faciliter l'accès aux personnes en situation d'handicap pour pêcher. Le conseil rappelle qu'il s'agit de bassins de rétention et qu'ils n'ont pas été conçus pour cette activité. Un tel aménagement a un coût et demandera à sécuriser les lieux. Le conseil ne donne pas une suite favorable.

5. DEMANDE D'AMENAGEMENT RELATIF A L'ACCESSESSIBILITE DE COMMERCE

L'accès au salon de coiffure est difficile pour les personnes à mobilité réduite : présence de marches pour y accéder. Le conseil reprendra contact avec la propriétaire.

6. SIEML : NOUVELLE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL

La commune adhère au groupement d'achat d'énergie auprès du SIEML (gaz et électricité). Un marché a été signé pour la période 2024-2027. Pour le lot « électricité classique », le fournisseur change à compter du 1^{er} janvier 2026 et devient ENGIE (OCTOPUS ENERGY actuellement).

Le SIEML prépare actuellement la prochaine consultation pour un nouveau marché commun d'électricité et gaz naturel pour 2028 et 2029. La commune étant membre actuel, aucune démarche supplémentaire n'est à effectuer. L'adhésion est automatique. Le cabinet Opéra Energie prendra contact prochainement pour valider l'inventaire des sites en électricité.

7. MISE EN ŒUVRE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AUX CONTRATS SANTE LABELLISES ET CONSULTATION REGIONALE POUR UNE OFFRE COLLECTIVE VIA LE CENTRE DE GESTION

A compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de participer au financement des garanties de complémentaires frais de santé de leurs agents, à hauteur minimale de 15 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail. La participation de l'employeur peut notamment prendre la forme d'une participation financière aux contrats santé individuels labellisés de leurs

agents. Le conseil municipal décide de participer aux contrats labellisés à hauteur de 15 euros par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2026. Le projet de délibération sera soumis pour avis au Comité Social Territorial (CST), et sera adoptée au plus tard le 1^{er} janvier 2026, afin de respecter les échéances légales.

De plus, les 5 centres de Gestion de la région des Pays de la Loire ont décidé d'engager un marché régional qui permettra d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics une offre adaptée aux différentes problématique rencontrées en matière d'assurance complémentaire santé à compter du 1^{er} juillet 2027. La municipalité décide de participer à la consultation relative à la mise en œuvre d'une convention de participation sur le risque SANTE mise en place le CDG de Maine-et-Loire.

8. BAR-RESTAURANT PLACE SAINT-GERVAIS

Madame le Maire informe que le bail a été signé le 10 septembre. Les locataires envisagent une ouverture le 1^{er} novembre. Ils ont l'accord pour la vente de tabacs. Les dates de formations sont fixées pour la Française des Jeux.

Le projet d'aménager le grenier est reporté. Actuellement, cette pièce n'est pas isolée (murs, plafond, sol et porte). Le conseil valide le devis de l'entreprise Menuiserie Dixneuf pour remplacer la porte existante par une porte isolante. Le montant des travaux est de 1 167.22 euros TTC. Divers travaux électriques sont à réaliser soit pour une mise aux normes ou à la demande des locataires. La municipalité a décidé de prendre en charge la moitié, l'autre sera à la charge des locataires soit une dépense de 365.74 euros TTC pour la commune.

Le nettoyage de la hotte a été réalisé par la société RP Ouest pour un montant de 312 euros TTC et les vitrages de la véranda ont été faits en septembre par la société GSF.

Des infiltrations d'eau ont été constatées sur la véranda.

Les locataires ont informé que l'entretien du sol de la cuisine est compliqué (sol antidérapant) et l'inexistence d'une évacuation d'eau au sol ne facilite pas la tâche. Ces travaux ne sont pas réalisables.

9. GARDIENNAGE EGLISE (délibération n°2025-060)

Le conseil municipal décide de reconduire la somme de 240 euros au titre de gardiennage pour 2025 à messieurs Louis-Marie FROGER et Louis LEPINE.

10. GESTES PREMIERS SECOURS

La commune organise le 2 décembre des sessions aux gestes qui sauvent avec la société Urgence Secours Equipement. Un bulletin d'inscription a été distribué via le flash communal. Une participation de 10 euros est demandée.

Pour les agents communaux, il sera aussi mis en place une formation courant novembre.

11. CHOLET AGGLOMERATION

- PLUih

L'enquête publique du PLUi-H, des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi que l'abrogation des cartes communales de trois communes de l'agglomération ouvrira le lundi 13 octobre pour se clôturer le vendredi 14 novembre 2025.

- Broyage fossés et bernes

Michel CHIRON informe que la société Defois de la Tourlandry a obtenu le marché relatif au broyage des fossés et des bernes.

- Travaux assainissement

Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue du Commerce et place Saint-Gervais sont programmés à compter du 1^{er} avril 2026 pour une période de 3 mois. Il est prévu un réseau neuf d'eaux usées. Le réseau unitaire actuel sera conservé et réaffecté aux eaux pluviales. Un tronçon est dégradé et devra être repris.

- Sentiers pédestres

Michel CHAUVEAU rappelle qu'à compter du 1^{er} septembre 2026 l'entretien de trois sentiers reviendra à la charge de la commune à savoir le sentier du Beugnon, la Fourche et monte à peine. L'impact financier sera moindre car ces sentiers intègrent en grande partie les sentiers d'intérêt intercommunaux.

- Zone d'activités la Promenade

La société SASU AJ2R représentée par Monsieur Alban RETAILLEAU, a acheté un terrain de 5 000 m² au prix de 10€/m². Le permis de construire relatif à la construction d'un bâtiment industriel et d'un parking a été accordé récemment.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Recrutement agents pour remplacement d'agents indisponibles (délibération n°2025-056 et 2025-057)

Afin de remplacer un agent en arrêt maladie au service administratif, Madame le Maire informe le conseil municipal du recrutement de Madame Aline COUSIN à temps complet, à compter du 6 octobre prochain pour une période de 4 mois. Pour le service technique, il a été embauché Monsieur Sylvain MONTOYO, à temps non complet (25/35^{ème}) pour la période du 6 au 31 octobre 2025.

- Label APIcité

Le dossier est réalisé. Il sera envoyé au plus tard en fin de mois après une relecture. Le dossier sera examiné en octobre. Les collectivités labellisées en 2025 seront conviés à Paris en novembre.

- Flash communal

L'édition de septembre a été distribué samedi 20 septembre par les jeunes de la Passerelle pour le bourg et un groupe d'élus pour la campagne. Le pliage a été réalisé par l'IME de Pour les remercier, des chocolats seront achetés.

- Terrain de football

Un technicien de l'entreprise Effivert est venu début septembre. Il a préconisé des travaux de défeutrage ainsi qu'un regarnissage du terrain. Un sablage sera réalisé ultérieurement si besoin.

- Boulangerie-épicerie

Madame et Monsieur Lucas ont informé que le moteur de la porte d'entrée est hors d'usage. Le bail sera repris pour connaître qui doit supporter la dépense.

- Repas du 11 novembre

L'invitation sera envoyée prochainement aux aînés âgés de 70 ans et plus. Le CCAS recherche une animation.

Plus d'autres questions n'étant posées et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance levée à 22h30.

Signature des présents

Le Maire,
Mme BARBAULT Sylvie

Le Secrétaire de séance,
M. Jocelyn GEAIS